



Mme Sophie Méreau
Secrétaire générale CGT-CMN
A
M. Philippe Bélaval
Président du CMN

Ledringhem, le 29 avril 2020.

Objet : lettre ouverte relative au confinement et à la reprise d'activité

Monsieur le président,

Alors que le gouvernement prévoit un déconfinement progressif du pays à compter du 11 mai, que vous faites des déclarations dans la presse concernant une réouverture des monuments à partir de la mi-juin et que le premier ministre a annoncé hier la réouverture de petits musées, nous souhaitons savoir ce qui précipite un plan de reprise d'activité du CMN et la tenue d'un CHSCT devant se tenir impérativement le 7 mai alors que nous avons peu de visibilité sur les conditions de reprise, tout comme les agents.

Nous réaffirmons par ce courrier notre opposition de précipiter une reprise d'activité alors que la pandémie n'est pas encore stoppée et que les services hospitaliers redoutent une deuxième vague dont ils ne savent pas dans quelles mesures ils pourront faire face, d'autant plus que contrairement à la période de confinement, peuvent s'ajouter certaines situations qui avaient été largement diminuées : accidents de la route, accident du travail...

Dans ces conditions voici nos questions, concernant la réouverture des monuments :

- **Quelle est l'urgence à faire repartir une activité au CMN** alors que les missions sont non essentielles ?
- **Pourquoi rouvrir les monuments dès la mi-juin** alors que le pays s'inquiète d'une deuxième vague de l'épidémie ? Pourquoi ne pas utiliser un principe de précaution sur une durée plus longue ?
- **Suite aux déclarations du premier ministre du 28 avril, est-il prévu que des « petits » monuments ouvrent avant le 15 juin ? Si oui, lesquels ?**
- Pensez-vous nous transmettre une **carte des zones vertes et rouges de l'état sanitaire du pays adossé aux sites présents sur le territoire national, la catégories de ces sites et avec les réouvertures envisagées ainsi que les conditions de réouverture (jauge...)** ?
- **Alors que rien n'était mis en place** jusqu'au 14 mars, veille de la fermeture de tous les monuments jusqu'à aujourd'hui, **comment allez-vous contrôler les jauges de visiteurs ?**
- **Les visiteurs.es auront-ils un port du masque obligatoire pour rentrer dans un site ? Du gel hydro-alcoolique sera-t'il mis à leurs dispositions à l'entrée du monument et avec quel contrôle pour que celui-ci soit utilisé ?** A titre d'information, on nous signale des difficultés pour se fournir des masques et quelles seront les normes utilisées ? Les services auront-ils le matériel à disposition.

61, rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70

Mel : snmh.cgt@gmail.com / Internet : www.cgt-culture.fr / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>

Concernant la santé au travail des agents :

- **Comment le CMN prend en compte le facteur anxiogène des agents lors du confinement et du déconfinement dans un état d'urgence sanitaire ?** Nous considérons que cela fait partie de la santé mentale que l'employeur se doit de protéger au même titre que la santé physique.
- **Quel est l'état des stocks en masques, gants, gels hydro-alcooliques par agent, jour et pour quelle durée ?**
- **Pouvez-vous nous donner dès aujourd'hui les fiches par monuments et des services du siège (effectifs, missions initiales, missions à compter du 11 mai, date de réouverture, nombre d'agents pouvant travaillé sur site) ?** Et ce dans un souci de respect des délais de transmission des dossiers dans le cadre d'un CHSCT.
- **Comment pensez-vous équiper les agents pour qu'ils puissent prendre les transports en commun avant leurs prises de poste ?** Nous espérons qu'ils n'auront pas à payer leurs propres masques pour aller travailler. Comment envisagez-vous la reprise d'agents prenant par exemple le RER ou la ligne 13, transports particulièrement surchargés ? Les agents prenant les transports en commun – grand facteur de risques de contamination – seront-ils dans les premières semaines du déconfinement exemptés de se déplacer ?
- **Alors que le CMN accélère la réouverture des sites et la reprise de services, aucune annonce n'est faite sur des formations annoncées pour l'ensemble des agents concernant le covid 19 notamment pour les assistant.es de prévention ?** Celle-ci doit être un préalable. Quel contenu, quelle durée ?
- **A-t'on pris en compte comme facteur à risque la période allergène qui se profile ?**
- **A-t'on un retour sur le vécu du confinement des agents du CMN** (difficultés financières, violences intrafamiliales, situations d'isolement...) ? Et quelles réponses à apporter le CMN ?
- **Une information sera-t'elle diffusée aux agents sur les profils de santé les plus à risque ?** Des recommandations peuvent-elles données pour éviter que certains agents se mettent en danger ?
- **Les agents sont-ils à ce jour associés à la réflexion sur la nécessité d'une reprise d'activité et des modalités pour prémunir tout un chacun d'un risque de contamination sur le lieu de travail ou durant les délais de transport ?** Nos retours sont très disparates d'un site à l'autre. Nous vous informons que certain.es agent.es n'ont pas été du tout contacté à ce jour.
- **Où en est la réactualisation des documents uniques d'évaluations des risques professionnels et la réflexion avec les assistant.es de prévention qui nous semble très inégale d'un site à l'autre ?**
- **Allez-vous communiquer auprès des agents qui ont attrapé ou attraperaient le covid-19 à la reprise d'activité de pouvoir le déclarer comme accident de travail ?**
- **Où en est le recrutement d'un ISST (inspecteur santé et sécurité au travail) ?** En effet, le CMN en manque cruellement depuis bientôt 18 mois alors que nous avons eu l'incendie de la cathédrale de Notre Dame de Paris avec 400 tonnes de plomb parties en fumées, une pandémie covid-19 et une reprise d'activité en plein état d'urgence sanitaire. Pour rappel, *les « les inspecteurs de santé et sécurité au travail contrôlent l'application de la réglementation concernant les domaines de la santé et de la sécurité, conseillent et formulent des propositions, participent aux projets et aux demandes des services dans le domaine de la prévention ».* Ils ont pour missions le contrôle de l'application des règles des livres I à V de la 4ème partie du Code du travail, de conseil en appui aux chefs de services, assistants et conseillers de prévention dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur démarche de prévention ainsi que l'animation du réseau (information, conseil, formation) des acteurs de la prévention (membres CHSCT, gestionnaires de sites, assistants de prévention et de réseaux internes (secrétaires, animateurs) nous semblent être que très partiellement fait par le CMN. **Ce rôle nous semble fondamental, nous ne comprenons pas une telle absence dans un établissement aussi complexe que le CMN mais a fortiori face aux risques de plus en plus graves qui adviennent.**

Concernant l'organisation de travail :

61, rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70

Mel : snmh.cgt@gmail.com / Internet : www.cgt-culture.fr / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>

- **Les agents ayant à charge un ou des enfants pourront-ils rester en ASA sur simple déclaratif au vu de la situation nationale** (remettre les enfants à l'école sur la base du volontariat, maire refusant de rouvrir les écoles, écoles ne pouvant accueillir tous les enfants en raison des règles sanitaires...) ?
- Où en est la réflexion sur **l'attribution des tickets restaurant pour l'ensemble des agents** ? Il va sans dire que les agents en présentiel et en télétravail y ont de fait droit puisqu'en situation de travail. Des agents qui travaillaient déjà en télétravail avant le confinement recevaient leurs titres restaurant les jours télétravaillés au même titre que les jours en présentiel dans leurs services, **autant vous dire que la décision de supprimer les titres restaurant aux télétravailleurs ses est incompréhensible pour tout le monde**. Concernant les agents en ASA, la circulaire du 25 mars 2016 stipule : « *la durée d'une ASA est assimilée à du temps de travail effectif. En conséquence, elle est prise en compte pour la détermination des droits à congés annuels, à ARTT (...)* ». Pour autant, comme celle-ci doit se faire à la demande de l'agent et avec justificatif, et qu'il semble que les agents y ont été mis de facto et que c'est l'employeur qui n'a pas été en capacité de leur donner du travail, nous demandons qu'ils soient requalifié en travail à distance. **En tout état de cause, tous les agents du CMN doivent pouvoir bénéficier des titres restaurant. Le confinement ne doit pas être l'occasion pour le CMN de rogner sur les droits des agents.**
- Allez-vous enfin permettre aux agents d'utiliser un **compte épargne temps** pour qu'ils ne perdent pas le bénéfice de leurs congés durant la période d'enfermement qu'ils ont eu à subir durant plusieurs semaines ? **Nous dénonçons l'ordonnance 2020-430 ayant supprimé des congés aux agents de la Fonction publique. Là encore, le confinement ne doit pas être une occasion pour rogner sur les droits collectifs.**
- A quoi servira **la bourse à l'emploi** pour affecter des agents sur d'autres sites et missions en pleine crise sanitaire alors que les sièges comme les monuments devraient encore être en sous-activité et que les espaces de travail – déjà insuffisants – devront accueillir moins d'agents au mètre carré ? De deux choses l'une ou les sites sont trop éloignés les uns des autres pour que ce soit réalisable, ou l'on fait courir un risque pour les agents dans les transports en commun comme cela pourrait être le cas en Ile-de-France. **Nous demandons qu'une cartographie des besoins identifiés nous soit transmise afin que nous ayons une vision claire de ce qui est avancé par l'administration.** Les déclarations de réouverture de sites ne remettent-elles pas en cause ce projet ?
- Nous demandons qu'**une réelle concertation est lieu avec les agents sur leurs missions et que rien ne leur soit imposé.**
- Les questions de **nettoyage** seront un sujet prépondérant dans les semaines et mois à venir. Les risques épidémiologiques sont facteurs risques qui peuvent devenir récurrent tant pour les agent.es que pour les visiteurs.es. **Pensez-vous ré-internaliser ces missions afin d'éviter que des agents de nettoyage véhiculent les virus d'une entreprise à une autre, dans les transports...et s'épuisent dans d'incessants déplacements de sites en sites, avec des cadences de travail qui risquent de s'accroître ?**
- Des agents se sont-ils trouvés en situation de précarité financière en raison du confinement y compris les vacataires que le CMN n'a pas souhaité renouveler en contradiction totale d'avec les déclarations du président de la République et du ministre de la culture ? Des commissions de secours se sont-elles tenues ? Quid de l'absence de comités médicaux ? Quand reprendront-ils ?
- Lors de nos discussions, le CMN s'applique à suivre les consignes édictées par le gouvernement, les préfets, le ministère de la culture, la DGAFP. **Pourrait-on savoir pourquoi les contrats de vacataires ayant pris fin durant le confinement n'ont pas été renouvelés conformément aux déclarations du président de la République et du ministre de la culture ? Pourquoi à ce jour, malgré nos demandes, nous n'avons toujours pas les noms, prénoms, affectations, qualités des contrats des vacataires ? Un registre d'entrée et de sortie des vacataires est-il tenue dans chaque monument et aux sièges ?**
- Quelle est l'estimation du retour du nombre d'agents sur sites à partir du 11 mai puis du 15 juin ?
- **Est-ce que des agent.es seront amenés à se déplacer de nouveau**, pour suivre les chantiers par exemple ? Et si oui, avez-vous envisagé les modalités de déplacement, d'hébergement et de restauration ?
- **Quelles précautions ont été prises pour les compagnons et ouvriers des chantiers que vous mettez ainsi en danger ?**

Concernant les agents en télétravail :

- Est-ce qu'une **prise en compte des charges qui ont incombées aux agents en télétravail** (électricité, abonnement internet, téléphonique...) leur seront dédommagées ? Certains employeurs payant un forfait à leurs salariés.es.
- **Pourront-ils poursuivre le télétravail et ce jusqu'à quand ?**
- A-t'on un **retour sur les conséquences du télétravail massivement déployé et dans des conditions de travail dégradées** : télétravail imposé, improvisé, total, avec parfois charge familiale, manque d'interactions, sentiment d'isolement, sédentarité accrue, prise en compte de certaines conditions de travail matérielles mais aussi morales, hyper-sollicitations, prise en compte du travail invisibilité, autonomie, manque d'interactions sociales, perte d'information formelle et informelle, morcelage du travail, hyper-disponibilité, objectifs assignés, charge mentale...). **A-t'on une évaluation des risques psycho-organisationnels sur ce sujet ?**
- Au même titre qu'une formation relative aux gestes barrières, ne serait-il pas pertinent de faire une **formation sur les bonnes pratiques sur le télétravail à l'usage des télétravailleurs.es et des encadrant.es ?**
- Plus globalement, des formations à distance pourrait être envisagée comme cela s'est fait au ministère sur les violences sexistes et sexuelles et qui a rencontré un grand succès.

Concernant les emplois postés :

- Quelle est la nécessité de faire revenir sur site des agents postés, dont les missions sont face public (agents d'accueil surveillance, caissiers, vendeurs...) alors qu'ils ne pourront pas exercer immédiatement leurs missions et que le virus est toujours actif ?
- Les plannings du mois de mai sont-ils déjà établis ? Les dimanches et jours fériés seront-ils travaillés à partir du 11 mai ?
- Est-ce que les agents des boutiques pourront toucher leur **PVR** ? Nous demandons que tous les agents ayant une rémunération avec une part variable ne voit pas celle-ci diminuée en raison du confinement quelque soit leur catégorie.
- Avez-vous prévu de **généraliser les paiements en carte bleues à distance** afin d'éviter un maximum la manipulation d'espèces ?
- Est-il prévu des gants pour les caissiers vendeurs en cas de manipulation d'espèces ?
- **Les visites commentées seront-elles maintenues ?** Et si oui dans quelles conditions : port de masques ?
- Les **audio-guides**, vecteurs de contamination par le maniement manuel et le contact au visage, seront-ils suspendus ? Il en va de même pour les tablettes...
- Quel dispositif sera mis en œuvre cette année concernant la **dotation habillement** ?

Concernant les animateurs du patrimoine et les conférenciers :

- Qu'en est-il de la reconduction de leurs tâches pour les prochains mois ?
- Qu'en est-il de la cartographie attendue depuis de très nombreux mois ?
- A quand une politique sur ces missions fondamentales pour l'établissement et de dé-précarisation de ces agents au regard des besoins de l'établissement et des aspirations de celles et ceux travaillant de facto pour le CMN sans aucune reconnaissance de l'établissement ?

Recrutements :

- Les services fonctionnent à flux tendu : qu'en est-il des recrutements des vacataires alors que la saison haute arrive, que des agents partiront certainement en vacances ?
- Quid des recrutements de fonctionnaires ou contractuel.les en CDI ?

Afin de répondre au mieux aux légitimes questions que se posent les agent.es et aux inquiétudes face aux tâtonnements et injonctions contradictoires que les consignes gouvernementales engendrent depuis maintenant quelques mois, nous vous demandons :

- qu'une cartographie des sites soit transmises en fonction de leur date de réouverture ;
- qu'un livret soit constitué en relayant toutes les informations générales (congés, formations covid-19...) et les informations spécifiques de travail soient fait à l'intention de tous les agents qui sera diffusé par mail et remis en version papier à leur reprise de poste.
- que des fiches métiers soient données avec les précautions qui sont prévues face au covid-19
- qu'un calendrier des formations sur le covid-19 soit transmis au plus vite
- que les coordonnées des médecins de prévention et du travail soient communiquées à tous les agents ainsi qu'une information sur l'importance des registres d'hygiène et sécurité, le droit d'alerte et de le droit de retrait en cas de danger grave et imminent. Un rappel de l'endroit où se trouvent ces registres nous semblent également indispensable.

Vous comprendrez que nous ne pouvons être exhaustifs et espérons que vous avez d'autres propositions à nous présenter.

Dans un état d'urgence sanitaire prolongé jusqu'en juin, d'une évolution du virus encore non maîtrisée, que les missions du CMN sont non essentielles, que les espaces de travail seront contraints aux mesures sanitaires, il nous semble indispensable qu'aucune obligation/coercition ne soit faite aux agents pour revenir sur leur site et que des alternatives comme le télétravail, les ASA pour les agents ayant en charge des enfants puissent perdurer. Nous demandons qu'un principe de prévention et de précaution soit mis en place pour l'ensemble des agents du CMN.

Veillez agréer, Monsieur le président, mes salutations syndicales les meilleures.



Copie :

Mme Bénédicte Lefevre, directrice générale du CMN

Mme Delphine Samsoen, drh du CMN

Mme Valérie Renault, secrétaire générale de la CGT Culture